

6. Critères d'évaluation des offres

A- Principaux Critères éliminatoires

- Non production dans un délai de 48h d'une pièce administrative jugée non-conforme ou absente ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence de déclaration signée sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois (03) dernières années ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- Omission d'un sous-détail des prix unitaires ;
- Non cohérence entre le sous-détail des prix unitaires et le bordereau des prix unitaires ;
- Note Technique inférieure à 70%.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (pour publication)
- CMSPM/MINEPAT
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

**Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire.**



Alamine Ousmane Mey

